

ORGANISATION OF AFRICAN UNITY



ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

---

O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: 513822 Fax: (251-1) 519321 Email: oau-ews@telecom.net.et

---

**QUATRE-VINGT-UNIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE  
L'ORGANE CENTRAL DU MECANISME DE L'OUA POUR  
LA PREVENTION, LA GESTION ET LE REGLEMENT  
DES CONFLITS AU NIVEAU DES AMBASSADEURS**

**Addis Abéba, Ethiopie  
28 février 2002**

**Central Organ/MEC/AMB/(LXXXI)  
Original : Français**

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LE DEPLOIEMENT  
D'UNE MISSION MILITAIRE D'OBSERVATION DE L'OUA AUX  
COMORES DANS LE CADRE DU RENFORCEMENT DE LA SECURITE  
PENDANT LA PERIODE DES ELECTIONS**

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LE DEPLOIEMENT  
D'UNE MISSION MILITAIRE D'OBSERVATION DE L'OUA  
AUX COMORES DANS LE CADRE DU RENFORCEMENT  
DE LA SECURITE PENDANT LA PERIODE DES ELECTIONS**

**I. RAPPEL**

1. A l'occasion de sa 78<sup>ème</sup> session ordinaire au niveau des Ambassadeurs, tenue à Addis Abeba (Ethiopie), le 27 novembre 2001, l'Organe central du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits a autorisé le déploiement, de toute urgence, d'une Mission militaire d'observation de l'OUA (MIOC), composée de 16 officiers, pour superviser le ramassage des armes à Anjouan, et ce dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la réconciliation aux Comores du 17 février 2001. La Mission, qui comprenait 14 officiers en provenance de l'Afrique du Sud, de Maurice, du Mozambique et du Togo, a été déployée le 20 décembre 2001 et a été conclue le 7 février 2002.

2. L'Organe central se rappellera que dans sa décision autorisant ce déploiement, il avait fixé la durée de l'opération de ramassage des armes à une période de trois semaines au minimum, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2001. Cependant, l'opération n'a pu être lancée effectivement que le 20 décembre 2001, en raison de l'arrivée tardive des officiers désignés pour cette mission. Par ailleurs, suite à une communication adressée au Secrétariat général par le Commandant de la Mission, le Lt.-Col. Charles Payne de l'Afrique du Sud, au sujet des difficultés pour la Mission d'accomplir sa tâche dans le délai fixé par l'Organe central, le Secrétaire général adjoint chargé des Affaires politiques, l'Ambassadeur Saïd Djinnit, a, en date du 8 janvier 2002, adressé une correspondance au Président de l'Organe central, avec copie à tous les membres de l'Organe central, pour l'informer de l'état d'avancement de l'opération de ramassage des armes et solliciter sa compréhension et celle de l'Organe central sur la nécessité de prolonger la durée de la Mission pour une période additionnelle de trois semaines, à compter du 15 janvier 2002, afin de permettre à celle-ci de mener à bien sa tâche. Une correspondance a également été adressée aux Etats membres contributeurs pour les informer de cette prolongation et leur demander de maintenir leurs Officiers jusqu'au terme de la Mission. Dans sa Note verbale datée du 17 janvier 2002, l'Ambassade de la République de Maurice à Addis Abeba a informé le Secrétariat général que le Gouvernement de Maurice a exprimé sa compréhension et son soutien à la prolongation de la Mission. Pour leur part, les Ministres des Affaires étrangères/Relations extérieures des pays de la région et de la Troïka de l'OUA, réunis à Pretoria le 18 janvier 2002, ont réitéré leur soutien total à la Mission et exprimé leur gratitude à l'Organe central pour sa compréhension quant à la

nécessité de prolonger la durée de ladite Mission, afin de lui permettre d'achever sa tâche avec succès.

3. Selon le rapport de fin de mission préparée par le Commandant de mission, le Lt.-Col. Charles Payne, la Mission a ramassé et inspecté 346 armes, soit 83%, des 415 armes estimées être en circulation par les autorités anjouanaises. Ces armes ont été remises au chef de l'Autorité d'Anjouan, le Colonel Mohamed Bacar, le 4 février 2002. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter les officiers qui ont pris part à cette Mission pour leur excellente performance et pour leur contribution à l'établissement d'un climat de confiance à Anjouan. Je voudrais également exprimer mon appréciation aux pays de la région et de la Troïka de l'OUA qui ont contribué au succès de cette opération en mettant leurs officiers et sous-officiers à la disposition de l'OUA pour cette opération.

4. Je voudrais informer l'Organe central qu'en dépit du succès rencontré par la Mission militaire d'observation de l'OUA pour le ramassage des armes à Anjouan, la sécurisation de l'archipel durant la période de transition et, notamment, en prévision des prochaines élections en mars et avril 2002, demeure un sujet de préoccupation pour toutes les parties comoriennes engagées dans le processus en cours. Cette question a été longuement débattue lors de la réunion ministérielle des pays de la région et de la Troïka de l'OUA sur les Comores, tenue à Pretoria (Afrique du Sud) le 18 janvier 2002. A cette occasion, les Ministres ont été saisis de la requête soumise par le Gouvernement comorien à l'Afrique du Sud pour la fourniture d'équipements militaires susceptibles de renforcer la capacité des forces de sécurité comoriennes dans le maintien de l'ordre.

5. L'Organe central se souviendra qu'à l'issue des délibérations, les Ministres ont pris un certain nombre de décisions, y compris l'envoi aux Comores, le plus tôt possible, d'une équipe d'experts militaires et en matière de sécurité des pays de la région et de la Troïka de l'OUA, en vue d'évaluer la situation sécuritaire dans l'archipel et faire des recommandations sur la meilleure façon d'aider le pays à satisfaire ses besoins sécuritaires et à renforcer sa capacité en vue de créer les conditions propices au bon déroulement du processus électoral et de promouvoir la sécurité et la confiance entre les parties pendant la période de transition et au-delà.

6. Sur cette base, la délégation d'experts militaires et de la sécurité des pays de la région et de la Troïka de l'OUA a effectué sa mission aux Comores du 29 janvier au 5 février 2002. Elle comprenait, outre un fonctionnaire militaire principal du Département des Affaires politiques du Secrétariat général, six (6) officiers supérieurs (un militaire et cinq policiers) sud-africains et un (1) expert militaire togolais.

7. Entretemps, dans une lettre qu'il m'a adressée en date du 23 janvier 2002, en sa qualité de signataire de l'Accord-cadre, M. Abbas Djoussouf, un des

dirigeants de l'Opposition comorienne, a vivement souhaité la mise en place d'un dispositif de sécurisation destiné à garantir la paix, la sécurité et le bon déroulement des opérations électorales. A cet effet, M. Abbas a demandé à l'OUA d'examiner la possibilité d'envoyer un contingent d'observateurs militaires avec pour mission essentielle la sécurisation du processus électoral.

8. Cette demande a été réitérée par sept des neuf candidats à la Présidence, nommément Dr. Mtara Maecha, MM. Moustoifa Said Cheikh, Abdallah Halifa, Said Hassan Said Hachim, Said Ali Kemal, Mahamoud Mradabi and Youssouf Said Soilihi. Dans une lettre collective datée du 21 février 2002 et adressée au Coordinateur de la communauté internationale, ces derniers ont demandé à l'OUA, qui assure cette coordination, la mise à la disposition des Comores d'une force de sécurisation. Dans cette correspondance, ces candidats ont indiqué que leur demande se justifie par la nécessité de sécuriser le processus en cours, qu'ils considèrent fragile, notamment grâce à la protection des frontières, et de s'assurer que le candidat élu sera bel et bien celui qui sera investi à l'issue du scrutin. Pour eux, "le déploiement d'une force de sécurisation aux Comores est une condition sine qua non de la tenue d'élections libres, démocratiques et transparentes."

9. En outre, dans une correspondance datée du 25 février 2002 et adressée au Coordonnateur de la communauté internationale, six représentants de la Notabilité de l'île de la Grande Comore, après avoir "félicité l'Organisation de l'unité africaine pour tout ce qu'elle fait en faveur de la réconciliation nationale aux Comores, notamment les avancées significatives enregistrées par le processus électoral", ont demandé à l'Organisation "de bien vouloir mettre à la disposition des Comores une force de sécurisation, capable à la fois d'assurer la protection des frontières du pays et de s'assurer que le candidat élu sera investi." Selon ces notabilités, "l'envoi de cette force constitue une condition nécessaire à la tenue des élections libres, démocratiques et transparentes."

## **II. RESULTATS DE LA MISSION**

10. Les experts ont eu des entretiens avec le Premier ministre du Gouvernement d'union nationale de transition, M. Hamada Madi Boléro, et avec les différents responsables comoriens, aussi bien civils que militaires, en Grande Comore, à Anjouan et à Mohéli. Ces rencontres et entretiens ont permis aux experts militaires et de la sécurité de faire les constats ci-dessous:

### **A. Situation Sécuritaire**

11. La situation politique aux Comores semble se stabiliser après les tentatives de coup de force à Anjouan et Mohéli, respectivement en novembre et décembre 2001. Le processus de réconciliation a été renforcé par l'adoption, à 76.99%, du projet de constitution à la suite du référendum du 23 décembre 2001. La préparation des élections générales en vue de la mise sur pied de

nouvelles institutions se déroulent selon le calendrier arrêté par le Comité de suivi.

12. Toutefois, les experts militaires et en matière de sécurité ont noté que la situation sécuritaire demeure vulnérable en raison des actes de déstabilisation menés à partir de l'extérieur qui ont émaillé l'histoire du pays, et des possibilités de soubresauts à l'intérieur du pays, dus notamment à la présence d'une minorité toujours hostile au processus en cours et mécontente du résultat du référendum constitutionnel du 23 décembre 2001. Selon les experts, cette situation constitue une menace au bon déroulement des élections et à la stabilité du pays après les scrutins, et nécessite, de ce fait, un dispositif pour renforcer la sécurité du pays pendant la période des élections.

## **B. Capacité des Forces de Défense et de Sécurité**

13. L'armée comorienne, qui est connue sous l'appellation d'armée nationale pour le développement (AND), est composée de deux éléments principaux: la Force comorienne de défense (FCD) et la Gendarmerie nationale, qui sont sous le commandement d'un même Etat-major. Cette armée compte un effectif total d'environ 1070 hommes, dont 600 militaires, 400 gendarmes, 50 hommes affectés à la sécurité des hautes personnalités, et 20 personnels de santé militaire. La force de Police, qui compte environ 400 hommes, est très peu développée et se trouve sous le commandement /contrôle du Ministère de l'Intérieur.

14. En ce qui concerne les missions de cette armée, l'AND est chargée de la défense de la souveraineté nationale contre les agressions extérieures et de la protection de l'intégrité du territoire. La force de Police, soutenue par la Gendarmerie, est chargée du renforcement des lois et de l'ordre public interne.

15. En septembre 2001, plusieurs actions de protestation contre la corruption, les arriérés de salaires, les mauvaises conditions de vie et le mauvais rationnement de l'électricité ont eu lieu. Il en est résulté l'arrestation d'environ 400 personnes. Le 19 décembre 2001, une tentative de coup de force a eu lieu sur l'île de Mohéli, perpétrée par des éléments étrangers en connivence avec d'anciens dignitaires comoriens résidant en Europe. Cette invasion a été repoussée avec succès par le détachement de Mohéli, soutenu par un renfort venu de la Grande Comore.

16. Il n'en demeure pas moins que l'aptitude de l'AND à faire face à d'éventuels coups de force internes ou externes n'est qu'apparente, à cause notamment des problèmes internes, de l'indiscipline et du mécontentement dû aux mauvaises conditions de travail, aux arriérés de salaires et aux conditions dans lesquelles les promotions sont faites. Ces facteurs continuent à entraver l'efficacité de l'AND et ses capacités à faire face aux menaces intérieures et extérieures. C'est pour ces raisons que des inquiétudes sérieuses persistent au

sein de la population comorienne dans son ensemble, et parmi les représentants des parties engagées dans le processus en cours en particulier, sur la fiabilité du processus électoral et la viabilité du Nouvel ensemble comorien.

### **C. Préparatifs en vue des élections**

17. Par ailleurs, les effectifs de la force de Police et de la Gendarmerie nationale, qui devront assurer la protection du matériel électoral, des bureaux de vote et des procès-verbaux lors des différents scrutins, ainsi que le transport des urnes, ne semblent être suffisants ni en nombre ni en qualité pour s'acquitter correctement de leur tâche. Il convient de noter, cependant, que l'ancien Gouvernement présidé par le Colonel Azali Assoumani avait, en son temps, demandé des équipements de maintien de l'ordre sur l'ensemble de l'Archipel. Une copie de cette demande a été remise à la délégation d'experts militaires et en matière de sécurité.

18. Les différentes rencontres que la délégation d'experts a eues avec les responsables des élections, à savoir le Secrétaire général et en même temps porte-parole de la Commission Nationale Electorale Indépendante et d'Homologation (CNEIH), ainsi que qu'avec le Chef d'Etat-Major des forces armées et le Conseiller technique principal du projet du PNUD d'Appui au processus électoral aux Comores (APEC), ont permis aux experts de noter que la CNEIH n'a aucun plan de sécurité pour permettre un bon déroulement des élections. Par ailleurs, il n'existe aucune coordination entre les forces de sécurité et la CNEIH.

### **D. Recommandations des Experts**

19. Compte tenu de ce qui précède, les experts militaires ont, au terme de leur mission, formulé les observations et recommandations suivantes :

20. En ce qui concerne la sécurisation du processus électoral et du matériel de vote, et compte tenu des limitations et insuffisances des différents organes impliqués dans la préparation des élections, les experts ont suggéré la mise sur pied d'un Comité consultatif de sécurité pour la CNEIH, qui serait chargé de résoudre tous les problèmes relatifs à la sécurité durant la période électorale et de renforcer la CNEIH grâce à un mécanisme de coordination. Ce Comité devrait être présidé par un Représentant de la CNEIH et comprendre les représentants des organes suivants: forces de sécurité locales, le PNUD et l'équipe de sécurité de l'OUA.

21. En ce qui concerne la sécurisation de l'Archipel dans son ensemble, il est important de noter qu'il n'existe pas de consensus entre les îles sur la nécessité de déployer une force de sécurité de l'OUA pendant la période des élections. Le Colonel Azali et ses alliés, ainsi que les autorités de l'île de Mohéli, ont fait savoir aux experts qu'elles n'accepteraient pas le déploiement d'une force de sécurité,

alors que celles de l'île d'Anjouan et l'Opposition nationale comorienne, ainsi que la plupart des candidats aux élections présidentielles, ont indiqué souhaiter ce déploiement.

22. Eu égard à ce qui précède, et tenant compte du fait que les forces de sécurité existant actuellement sur l'ensemble des îles comoriennes ne sont pas en mesure d'assurer la sécurité des élections, les experts ont recommandé qu'une force extérieure soit déployée pour créer un climat de confiance, surveiller les eaux territoriales comoriennes et assurer la sécurité du personnel électoral (PNUD, CNEIH) et du matériel de vote. Cette force pourrait également servir de force de dissuasion en cas de besoin.

23. Compte tenu de l'opposition manifestée par les îles de Grande Comore et de Mohéli envers le déploiement d'une force de sécurité, les experts ont recommandé qu'une pression politique soit exercée sur le Gouvernement d'union nationale de transition et les autorités des deux îles afin qu'ils acceptent le déploiement de cette force sur l'ensemble de l'Archipel pour une période allant de deux semaines avant les élections primaires jusqu'à deux semaines après les élections présidentielles, soit approximativement une période de deux mois.

24. Selon les experts, si la proposition de déploiement d'une force de sécurité est acceptée, sa composition pourrait être la suivante:

- un Etat-Major de la force de sécurité (14 militaires) pour conseiller la CNEIH sur les questions relatives à la sécurité et assurer la coordination et une communication efficace entre les îles;
- une compagnie d'infanterie de 166 éléments, avec son Etat-Major, qui doit être autosuffisante et disposer de moyens de transport convenables, et qui serait composée comme suit:
  - une section de 36 hommes par île et une section de 30 hommes comme section de réserve basée à Moroni;
  - une équipe mobile pour les opérations aériennes composée de 3 hélicoptères légers et d'un hélicoptère de moyen tonnage;
  - un bateau pour soutenir la force de paix et deux bateaux de combat pour garder les côtes et les eaux territoriales comoriennes;
  - une équipe médicale de 6 membres pour assurer les services d'urgence;

- une section de communication de 8 hommes pour assurer la communication inter-îles (HF) et les communications en VHF à l'intérieur de chaque île.

25. Selon les experts, et compte tenu du fait que cette force de 166 éléments au total doit être autosuffisante, la contribution de l'OUA devrait se limiter au paiement d'une indemnité de subsistance de 90 dollars des États-Unis par jour. Ce qui s'élèverait à environ 896.400 dollars EU pour les seuls contingents déployés sur les îles. Ce chiffre n'inclut pas les éléments marins et aériens dont les besoins n'ont pu être quantifiés à cause de l'absence d'un aviateur et d'un marin parmi les membres de la délégation d'experts.

26. Il convient de souligner que dans leur rapport de mission, les experts ont envisagé une alternative à cette force de sécurité au cas où le Gouvernement d'union nationale de transition et les autorités des îles persisteraient dans leur refus. Dans ce cas, les experts ont recommandé le déploiement d'une Mission militaire d'observation, composée de 60 hommes et d'une équipe d'assistance technique de 20 hommes, pour surveiller la situation dans chaque île et servir d'antenne d'observation pour toutes menaces contre le pays. Les experts ont aussi recommandé que, dans ce cas, des dispositions soient prises entre les pays de la région pour la mise sur pied d'une force en attente, qui serait basée dans un pays de la région et serait capable d'intervenir immédiatement au cas où la vie des observateurs de l'OUA et celle de la population comorienne serait menacée.

### III. CONCLUSION

27. Au moment où ce rapport était en voie de finalisation, mon Envoyé spécial aux Comores, M. Francisco Madeira, m'a informé que, lors des discussions ultérieures avec les autorités comoriennes, celles-ci lui ont fait savoir qu'elles accepteraient le déploiement d'une mission d'observation de l'OUA, composée de militaires en uniforme mais non armés. Il a été demandé à mon Envoyé spécial de prendre contact avec le Premier ministre du Gouvernement d'union nationale de transition afin de préciser la position du Gouvernement d'union nationale sur toute cette question et de permettre à l'Organe central de prendre une décision en connaissance de cause.

28. Eu égard à ce qui précède, les options suivantes sont soumises à l'attention de l'Organe central:

#### Option I

Le déploiement d'une force de sécurité de 166 éléments telle que proposée par les experts. Cette option présente les avantages d'avoir une force pour assurer la sécurité totale pendant la période électorale et servir de force de dissuasion contre des menaces internes comme externes.



Toutefois, considération doit être accordée au fait que la déclaration du Caire de 1994, établissant au sein de l'OUA un Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, n'autorise que le déploiement des missions civiles ou militaires d'observation de taille et de durée limitées.

En outre, et de façon plus significative, le Colonel Azali et ses partisans au sein du Gouvernement d'union nationale de transition, ainsi que les autorités de l'île de Mohéli, ont clairement indiqué qu'ils ne sont pas favorables au déploiement de militaires en arme.

Par ailleurs, l'OUA ne serait pas en mesure de faire face au coût excessivement élevé d'un tel déploiement. Si une telle option devait être choisie, il faudrait que les pays participant à cette opération subviennent eux-mêmes aux charges liées à une telle mission, qui serait néanmoins déployée avec l'aval de l'OUA.

### **Option II**

Le déploiement d'une Mission militaire d'observation, composée de 60 officiers et/ou sous-officiers et de 20 personnel technique dans les trois îles pour une période de 60 jours, pour surveiller la situation dans chaque île et servir d'antenne d'observation pour toutes menaces contre le pays, telle que proposée par les experts comme une alternative à l'Option I.

Cependant, une force d'intervention, placée sous la coordination de la République d'Afrique du Sud (en sa qualité de coordonnatrice des efforts régionaux sur les Comores) et accompagnée d'une équipe médicale, devrait être mise sur pied et en attente dans un des pays de la région pour servir de force de dissuasion et intervenir en cas de menace contre le pays ou contre les observateurs, et ce conformément aux recommandations des experts.

L'option II a l'avantage d'être acceptable au Colonel Azali et à ses alliés au sein du Gouvernement d'union nationale de transition. Cependant, son coût est relativement élevé par rapport aux moyens de l'Organisation, dans la mesure où cette opération nécessiterait le paiement des indemnités de subsistance journalière d'un montant de 432.000 dollars EU, en raison de 90 dollars américains par personne, sans compter les autres frais relatifs au transport et à l'assurance médicale et vie des observateurs.

### Option III

Comme une alternative à l'option II proposée par les experts, le déploiement d'une Mission militaire d'observation de l'OUA, forte de 30 hommes et de neuf (9) techniciens, pour une période de 60 jours à compter du 7 mars 2002, pour surveiller la situation dans chaque île et servir d'antenne d'observation pour toutes menaces contre le pays.

Cependant, une force d'intervention, placée sous la coordination de la République d'Afrique du Sud (en sa qualité de coordonnatrice des efforts régionaux sur les Comores) et accompagnée d'une équipe médicale, devrait être mise sur pied et en attente dans un des pays de la région pour servir de force de dissuasion et intervenir en cas de menace contre le pays ou contre les observateurs.

Cette option présente l'avantage d'être acceptable au Colonel Azali et à ses alliés au sein du Gouvernement d'union nationale de transition.

Si la contribution de l'OUA se limite au paiement des indemnités de subsistance journalière de 90 dollars EU, et aux frais de transport et d'assurance des observateurs, le déploiement d'une telle Mission coûterait à l'OUA la somme d'environ 305.000 dollars EU.

Il convient de souligner que la disponibilité d'équipement demeure essentielle pour la réussite des Options II ou III envisagées ci-dessus. Etant donné la non-fiabilité des véhicules et les difficultés liées à leur location sur le marché local, il est important que des dispositions soient prises par les pays de la région pour fournir et maintenir l'équipement nécessaire à cette opération.

2002-02-28

# Report of the Secretary General on the Deployment of an OAU, Military Observer Mission to the Comoros within the Framework of the Strengthening of Security during the Period of Elections

African Union

Peace and Security Department

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/8261>

*Downloaded from African Union Common Repository*